

Mairie de

SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

(Mayenne)



Le Maire

**RELEVÉ DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 04 AVRIL 2025**

Date de la convocation : 01/04/2025

Date d'affichage de la convocation : 01/04/2025

Le vendredi quatre avril deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Martine BREUX, Vincent HOULLIERE, Anne DE JENLIS, Gérard LE ROY

Absent(e)s et non excusé(e)s :

Pouvoirs : Martine BREUX à Thérèse MEZIERE, Vincent HOULLIERE à Laurette BOUCLY, Anne DE JENLIS à Michel GALVANE, Gérard LE ROY à Catherine GUEROT

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de votants : 19

M. Philippe LEFEUVRE est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14/03/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 mars 2025 a été approuvé comme suit :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Ordre du Jour de la séance du vendredi 04 avril 2025 :

1- Finances Communales

- *Délibération subvention GDON*
- *Modification de la délibération 2024-085 – avenant au marché des travaux de rénovation du RPI Perrine-Dugué*
- *Délibération installation d'un médecin – mise à disposition à titre gracieux de logements communaux rue du Petit Rocher appartements n°7 et 8*
- *Délibération sortie d'inventaire de mobilier scolaire de valeur vénale zéro*

2- Administration générale

- *Délibération de principe enfouissement du réseau rue du Petit Rocher*

3- Points et informations divers

- *Dispositif Village d'Avenir*
- *Travaux RPI Perrine-Dugué*
- *Election municipale 2026*

4 - Décisions prises dans la cadre des délégations du Maire

5 - Questions Diverses

FINANCES COMMUNALES

DELIBERATION SUBVENTION GDON

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-023

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2025-009 fixant le montant de l'enveloppe annuelle des subventions pour l'année 2025 octroyées aux associations de la commune. Au-delà du soutien accordé aux associations proposant des activités sportives, patrimoniales et culturelles, la commune apporte tous les ans son aide au Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON).

Le rôle du GDON de Sainte-Suzanne-et-Chammes est de lutter collectivement sur le territoire communal contre les différents dangers sanitaires auxquels les agriculteurs et la population peuvent faire face, tels que la présence de ragondins qui pourrait avoir un impact fort sur les activités et la santé humaines.

Ayant reçu et instruit l'ensemble des documents présentés par cette association, Monsieur le Maire propose de lui octroyer, comme les années précédentes, une subvention de 500 € au titre de l'année 2025.

Tableau propositions attribution de subventions aux associations - année 2025

6574	Subventions de fonctionnement					
Destinataire	Nom de l'association	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025 Demandes reçues	Année 2025 Proposition
Association	GDON	500	500	500	500	500

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, procède au vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le montant de 500 € pour la subvention à l'association du GDON ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION DE PRINCIPE – ENFOUISSEMENT RESEAUX RUE DU PETIT ROCHER**Rapporteur : Michel GALVANE****DELIBERATION N° 2025-024****Objet** : Avant-projet sommaire de dissimulation des réseaux**Commune** : SAINTE-SUZANNE - CHAMMES**Lieu** : Rue du Petit Rocher**Référence du dossier** : EF-12-002-21

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix.

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	100 000,00 €	75 000,00 €	6 000,00 €	31 000,00 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	27 540,00 €	5 508,00 €	1 652,40 €	23 684,40 €
3 -Eclairage public (HT)	29 300,00 €	7 325,00 €	1 758,00 €	23 733,00 €
TOTAL GENERAL	156 840,00 €	87 833,00 €	9 410,40 €	78 417,40 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :**

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

- **DECIDE** de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2026 ;
- **S'ENGAGE** à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation ;
- **S'ENGAGE** à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2024-052 - AVENANTS AU MARCHE DES TRAVAUX DE RENOVATION DU RPI PERRINE-DUGUE

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-025

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024-074 modifiant le montant du marché initial des travaux de rénovation énergétique et de réaménagement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Perrine-Dugué comme suit :

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant total HT
1	Lot Gros-oeuvre	BTEM	65 757,50 €
2	Lot Charpente – couverture – serrurerie	SARL Charpente et couverture du Rochard	32 746,20 €
3	Lot Menuiseries extérieures	SARL Lelasseux	156 076,00 €
4	Lot Doublage – cloisons - menuiseries intérieures - faux plafonds	PLAFITECH	199 445,94 €
5	Lot Revêtements de sols - peinture	Geslin Peinture Déco	85 797,19 €
6	Lot VRD Aménagements extérieurs	Leroy Paysages	99 730,00 €
7	Chauffage – ventilation - plomberie	Energie Plus	191 222,29 €
8	Electricité	LECOULES	87 601,00 €
	Garde-corps rampe PMR	S. GUILLERY	18 966,27 €
	TOTAL HT		937 342,39 €

pour un montant total de l'opération de **937 342,39 € HT, soit 1 124 810,86 € TTC.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le maître d'œuvre cabinet IPH INGENIERIE a émis un avis favorable sur la modification suivante :

- ✓ **Lot n°2 Charpente bois – Couverture - Serrureries – SARL Charpente et couverture du Rochard pour les travaux supplémentaires conformément au devis n° DE02210 du 24/03/2025 pour un montant de 870,00 € HT / 1 044,00 € TTC :**
- Création de 6 chevêtres pour les sorties de VMC en faux-plafonds

Proposition de l'entreprise - Devis - Coût des travaux supplémentaires ou moins value			
Montant initial du marché :	31 966,20	€ HT	38 359,44 € TTC
Montant des avenants précédents :	780,00	€ HT	936,00 € TTC
Montant marché initial + avenants précédents :	32 746,20	€ HT	39 295,44 € TTC
Montant du devis :	870,00	€ HT	1 044,00 € TTC
Représentant :	2,72 % du marché initial		
Montant cumulé des avenants (compris le présent devis) :	1 650,00	€ HT	1 980,00 € TTC
Soit une augmentation de :	5,16 % du lot		
Nouveau montant total du marché :	33 616,20	€ HT	40 339,44 € TTC

Ces ajustements porteront le coût total de l'opération à **938 212,39 € HT, soit 1 125 854,86 € TTC.**

Lots	Désignation des lots	Entreprises	Montant total HT
1	Lot Gros-oeuvre	BTEM	65 757,50 €
2	Lot Charpente – couverture – serrurerie	SARL Charpente et couverture du Rochard	33 616,20 €
3	Lot Menuiseries extérieures	SARL Lelasseux	156 076,00 €
4	Lot Doublage – cloisons - menuiseries intérieures - faux plafonds	PLAFITECH	199 445,94 €
5	Lot Revêtements de sols - peinture	Geslin Peinture Déco	85 797,19 €
6	Lot VRD Aménagements extérieurs	Leroy Paysages	99 730,00 €
7	Chauffage – ventilation - plomberie	Energie Plus	191 222,29 €
8	Electricité	LECOULES	87 601,00 €
	Garde-corps rampe PMR	S. GUILLERY	18 966,27 €
	TOTAL HT		938 212,39 €

Monsieur le Maire rappelle que le plan de financement de cette opération avait fait l'objet d'une validation et actualisation en conseil municipal (délibération n° 2024-007 du 12 janvier 2024) en fixant le montant total des travaux à 1 140 000 € TTC en tenant compte des aléas du chantier et des prestations supplémentaires ou modificatives nécessaires au bon achèvement de l'ouvrage. L'augmentation du montant du marché ne nécessitera donc pas d'inscription de crédits supplémentaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **ACCEPTÉ** le devis n° DE02210 de la société Charpente et Couverture du Rochard d'un montant de 870,00 € HT / 1 044,00 € TTC relatif aux travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation du RPI PERRINE-DUGUE,
- **VALIDÉ** les nouveaux montants du lot n° 2 Charpente bois – Couverture - Serrurerie de 33 616,20 € HT / 40 339,44 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes la fiche de travaux modificatifs FTM 02 / LOT 02 en date du 26/03/2025, ainsi que l'avenant correspondant,
- **DIT que** les crédits nécessaires au règlement des dépenses afférentes à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2024, compte 2313 – opération n° 171,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui de l'exécution de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

INSTALLATION D'UN MEDECIN - MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DE LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DU PETIT ROCHER APPARTEMENTS N°7 ET 8

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-026

Le milieu rural est particulièrement affecté par la difficulté pour les administrés de trouver un médecin traitant, d'obtenir rapidement un rendez-vous médical ou d'accéder à des soins médicaux spécialisés dans un délai approprié à leurs besoins. Une situation aggravée en 2021 pour la commune de Sainte-Suzanne avec le départ de deux médecins du cabinet médical pour s'installer dans une commune voisine.

Depuis cette date la commune de Sainte-Suzanne poursuit sa recherche de médecins afin de retrouver une offre de santé en adéquation avec les besoins de soins au regard de la population communale, voire des communes voisines.

Déjà dotée d'un cabinet de soins infirmiers, d'un kinésithérapeute, d'une pharmacie, la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes peut offrir à un futur médecin l'opportunité de collaborer avec d'autres professionnels de santé. Cette collaboration interdisciplinaire pourrait favoriser l'échange d'expertise médicale et contribuer ainsi à une meilleure qualité de soins pour les patients.

Dans ce contexte, la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes souhaite proposer un accompagnement personnalisé pour faciliter l'installation d'un deuxième médecin généraliste sur le territoire communal.

Compte tenu des enjeux que le développement de l'offre médicale représente pour la commune, Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition d'un futur médecin, pour la durée d'un an et à titre gracieux les appartements meublés n° 7 et 8 situés 4 rue du Petit Rocher, d'une surface habitable de 30m² chacun et composés d'une pièce principale, une cuisine équipée et une salle de bain.

La prise en charge des fluides (électricité, eau et chauffage) restera à la charge du locataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** la mise à disposition à titre gracieux des appartements meublés n° 7 et 8 situés 4 rue du Petit Rocher pour une durée d'un an à un futur médecin généraliste s'installant sur la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SORTIE D'INVENTAIRE DE MOBILIER SCOLAIRE DE VALEUR VENALE ZERO

Rapporteur : Michel GALVANE

DELIBERATION N° 2025-027

Les travaux de rénovation du Regroupement Pédagogique Intercommunal Ecole Perrine-Dugué seront achevés au mois d'août prochain et la rentrée scolaire 2025 aura lieu dans les locaux entièrement rénovés et réaménagés.

Compte tenu du projet pédagogique ambitieux, dont la création d'une classe patrimoine, et de la volonté d'assurer les meilleures conditions d'apprentissage aux élèves de l'école, la commune a également fait le choix de remplacer le mobilier et l'équipement scolaires devenus obsolètes.

Afin de contribuer à l'économie circulaire, donner une nouvelle vie à ce matériel et apporter un soutien aux activités scolaires, Monsieur le Maire propose de sortir de l'inventaire le mobilier scolaire de valeur vénale zéro et de le transmettre à l'Association des parents d'élèves de l'école Perrine-Dugué. L'association se chargera ensuite de l'organisation d'un vide-école dont les recettes seront utilisées pour des projets de l'association au profit des élèves.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 19	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** la sortie d'inventaire de mobilier scolaire de valeur vénale zéro et sa transmission à l'Association des parents d'élèves du RPI Perrine-Dugué ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rapporteur : Michel GALVANE

Sujets	Dispositif/Détail	Observations complémentaires
Dispositif Village d'Avenir	Une réunion a eu lieu le 31 mars à la préfecture de Laval pour faire un bilan de la première année du dispositif. Quinze communes ont été sorties du dispositif, le reste des communes bénéficieront d'un accompagnement sur dix-huit mois, dont les cinq communes du Val d'Erve.	Concernant la nouvelle candidature du Val d'Erve, le choix des communes lauréates sera annoncé par la ministre en charge de la ruralité durant le mois d'avril.

Travaux RPI Perrine-Dugué	La première phase de travaux de l'école Perrine Dugué est achevée et les élèves ont pu investir les nouveaux locaux le 24 mars. La classe de Maternelle est installée de manière provisoire dans l'espace périscolaire.	Les travaux de la deuxième tranche avec le pôle maternelle viennent de démarrer. Un point de difficulté est apparu dans la cour verte : le constat d'une malfaçon sur la réalisation de la pelouse et des clôtures du jardin permacole qui devront être entièrement refaites par l'entreprise.
Election municipale 2026	Les prochaines élections municipales auront lieu les 22 et 29 mars 2026, soit dans moins de douze mois. Le dépôt des listes est à effectuer début février, date de confirmation à venir.	Les restrictions pesant sur la communication institutionnelle entre en vigueur dans les six mois précédant le premier jour de l'élection. Soit à partir du 1er septembre 2025.
Dispositif « L'Heure Civique »	Les membres du Conseil Municipal sont invités au lancement du dispositif « L'Heure Civique » le 14 avril 2025 à 19h00.	

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Rapporteur : Michel GALVANE

Conformément à la délibération n° 2020-29 du Conseil Municipal du 29 mai 2020 et à la délibération n° 2020-062 du Conseil Municipal du 11 septembre 2020, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'urbanisme :

Date	N° d'ordre	Objet
		Néant

La séance du vendredi 04 avril 2025 est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance,
Philippe LEFEUVRE

Le Maire,
Michel GALVANE